

DECISION DU PRESIDENT
07 septembre 2022

DECISION MP2022-09-026 : ATTRIBUTION ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE PRESTATIONS JURIDIQUES : ASSISTANCE JURIDIQUE, CONSEIL ET REPRESENTATION EN JUSTICE - LOT N°2

Une consultation pour un accord-cadre à bons de commande de prestations juridiques : assistance juridique, conseil et représentation en justice, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 16/02/2022 et au Journal d'annonces légales le 18/02/2022.

Au cours de cette procédure, le lot 2 a été déclaré sans suite.

Conformément à la décision MP2022-05-014 du 9 mai 2022, une relance a été effectuée sur le profil d'acheteur le 22 juin 2022, dans un journal d'annonces légales le 24 juin 2022.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrivait dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, dont les prestations seront susceptibles de varier par lot et par période, de la manière suivante :

Lots	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT	Nombre offres reçues
Lot 2 : Droit de la fonction publique / Droit social (dont Droit du travail)	0 €	15 000 €	8

Le contrat débutera à compter de la notification jusqu'au 30 juin 2023. Le contrat est ensuite reconductible 2 fois pour une période de 1 an.

La date de remise des offres était fixée au 18 juillet 2022 à 12h.

Vu la Commission MAPA réunie le 6 septembre 2022,

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

- **D'attribuer l'accord-cadre à l'offre économiquement la plus avantageuse, qui est celle du soumissionnaire désigné ci-après :**

Lot 2 : Droit de la fonction publique / Droit social (dont Droit du travail)	Montant minimum : 0 € HT - Montant maximum : 15 000 € HT		
KOVALEX	34 rue de Paris	22000	SAINT BRIEUC

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Président,
Vincent LE MEAUX

